

Arbre vu par N. Clémenson le 4.03.23
risque de chute arbre déstabilisé

1:250



Guichet cartographique cantonal

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 23.03.23 au 11.04.23

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Christian et Isabelle Jaccard
Adresse: Rue du Jura 15b
Parcelle n°: 797
Essence: Sapin bleu
Diamètre à 1 m du sol: env. 30cm Ø 34
Motif de la requête: arbre déstabilisé par la tempête risque important de chute

Date: 13.03.23 Signature: J. Jaccard

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE DES TRAVAUX

décollement de
soudre suite à
la tempête
à enlever

André Clémenson
Garde forestier
4 Cour 4
1427 Bonvillars

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☐ mauvais ☐ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE

☐ oui ☐ non

Date et signature: _____ Date et signature: _____

Visa du Municipal délégué: _____

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: _____ Taxe compensatoire: _____

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).